



Fiche Projet : Permanence de Reims

Intitulé	Participer à l'ouverture de la permanence d'accompagnement de Reims et à son fonctionnement sur l'année 2019. Montant à financer 2500 €
Projet	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Les permanences d'accompagnement</u> : elles se déroulent dans les établissements de santé, ce sont des lieux d'écoute, de partage et d'accompagnement pour les patients douloureux chroniques et leur entourage. Elles sont gratuites, ouvertes à tous et à toutes dans toute la France. Les permanences sont assurées par des Patients Experts bénévoles de l'AFVD formés à l'Education Thérapeutique. Les permanences sont créées en partenariat avec les professionnels de santé qui les considèrent comme un outil indispensable pour compléter leur prise en charge des patients • <u>Le choix de la localisation</u> : l'implantation de l'AFVD dans une nouvelle région répond à sa stratégie de développement sur l'ensemble du territoire national • <u>L'équipe médicale d'accueil</u> : CHU de REIMS • <u>Le(a) bénévole</u> : un(e) patient(e) recruté(e) avec l'aide de l'équipe médicale selon la procédure AFVD, réside à proximité de Reims. A former.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Nombre de patients accueillis</u> : prévision de 30 patients en 2019 avec doublement éventuel de la permanence en 2020 • <u>Taux de satisfaction des patients</u> : l'évaluation menée sur les autres permanences fait ressortir un taux de 90 % de satisfaction • <u>Partenariat avec l'équipe médicale</u> : l'équipe communique sur la présence de l'AFVD, la bénévole rend compte de son action et participe aux réunions auxquelles elle est conviée.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • <u>La création de la permanence</u> : réunion de travail avec l'équipe médicale et la bénévole impliquant le déplacement de la Directrice de l'AFVD 200 € • <u>La formation du Patient Expert</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La formation théorique (40 h en formation hybride) et déplacement 1500 € ✓ La formation pratique (sous forme de parrainage par un patient expert chevronné animant une permanence dans une autre

	<p>région, 2 déplacements) 500 €</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Frais de fonctionnement</u> (documentation, envois postaux, frais de secrétariat, remboursement des frais de déplacements de la bénévole) 300 €
--	---